

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} Mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le premier mars à vingt heures trente, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 22 février 2021

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marc RICHARD - Marie-Hélène DELTEIL – Guilhem BOUCHER - Aurélie POUJADE

Absente excusée : néant

Secrétaire de séance : Guilhem BOUCHER

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du dernier conseil, n'appelant aucune observation, il est validé à l'unanimité.

Madame le Maire demande au doyen de la séance, Monsieur Marc Richard, d'aborder l'ordre du jour :

Délibération 2021/04

Vote du compte de gestion 2020

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion présenté est adopté à l'unanimité.

Délibération 2021/05

Vote du compte administratif 2020

Après présentation aux membres du Conseil municipal par Mr Marc Richard, doyen de la séance, des comptes administratifs de la commune, Mme le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Recettes de fonctionnement 121 160.82€ - dépenses de fonctionnement 73 914.72€

Recettes d'investissement 25 136.75€ dépenses d'investissement 14 954.00€

Le compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.

Délibération 2021/06

Affectation du résultat de l'exercice 2020

Mme le Maire propose de :

- reporter l'excédent de 62 984.01€ € au compte 002 de la section de fonctionnement.
- affecter la somme de 10 644.74€ € au compte 1068 de la section d'investissement

Le Conseil Municipal vote cette affectation de résultat à l'unanimité.

Délibération 2021/07

Orientations budgétaires BP 2021 :

Le Conseil municipal débat sur les orientations budgétaires pour 2021 :

Section de fonctionnement : les prévisions sont correctes. Les recettes seront ajustées en fonction des dotations et impositions.

Section investissement :

Il est proposé

Op 14 cimetière 33000 €

Op 15 mairie 8100 € en chapitre 2183(poste informatique Cloud et logiciel cimetière)
et 2400€ en chapitre 21311 = 10500€

Op 17 adressage report des Restes à réaliser 2500€ et ajout de 9500€ = 12000€

Op 27 aménagement du Bourg 25000€

Op 35 lacs et chemins report des Restes à réaliser 3000€ et ajout de 5500€ = 8500€

Op 36 lavoir communal 8500€

Le Conseil municipal valide ces investissements pour le BP 2021 à l'unanimité.

Délibération 2021/08

Vote des subventions aux associations sur le BP 2021 :

Mme le Maire propose de reconduire les participations aux associations à l'exception du Club des Aînés de Lauzès qui a été dissout et de l'Association Agro Ecologie qui représentera une demande ultérieurement si besoin.

Le montant du musée de la résistance sera réduit à 30€ et le montant de mutuelle coups durs sera augmenté à 40€.

Les autres subventions seront reconduites.

La liste sera annexée au BP 2021

Le Conseil Municipal valide les subventions à l'unanimité.

Etude des devis pour parkings :

Les devis pour la création des parkings seront étudiés lors d'un prochain conseil.

Délibération 2021/09

Demande de subventions « amendes de police » :

Mme le Maire demande l'autorisation pour solliciter une subvention « amendes de police » pour la création des parkings.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter la subvention amandes de police et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Adressage : étude de devis :

Les devis attendus n'étant pas tous arrivés en mairie, ce point sera abordé lors d'un prochain conseil.

Délibération 2021/10

Régularisation de l'échange Commune/ Heath :

Mme le Maire propose de régulariser l'échange des terrains qui a été fait entre la commune et Mr et Mme Heath parcelle 1139 et l'échange entre la commune par une renonciation à l'action en répétition pouvant au sens l'article 1705 du code civil pour les parcelles échangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité la renonciation à l'action en répétition.

Délibération 2021/11

Echange de terrain dans le cadre de l'agrandissement du cimetière communal :

Mme le Maire présente une possibilité d'échanger un chemin désaffecté avec un terrain attenant au cimetière appartenant à Mr Poujade Guy.

Elle précise qu'il existe un chemin parallèle qui peut être utilisé par les randonneurs et autres utilisateurs.

Pour réaliser cet échange, il est nécessaire de faire une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte par 6 voix pour, et une abstention le recrutement d'un commissaire enquêteur et la réalisation de l'enquête publique, et autorise Mme le Maire à signer tous documents relatif à cet échange.

Questions diverses

- Le devis proposé par l'entreprise Maizzia pour la passerelle est rejeté car trop onéreux.

L'ordre du jour comportant huit délibérations étant épuisé, la séance est levée à 00h05

Le Maire, Françoise LAPERGUE



